

Agr.Préf:38-2016-10-03-007 DA: 84 38 06389 38 Tél.: 04 74 53 50 23 SIRET 82116973700011 56 Montée Bon Accueil 38200 VIENNE cefaj.formation@gmail.com

1°/ CONDITIONS D'ACCES : Personne en situation de Handicap :



Dans le cas d'un projet professionnel:

CAP EMPLOI peut vous accompagner dans vos démarches administratives.

Nous pouvons prendre en charge, les personnes ayant un handicap qui ne nous oblige pas à avoir un véhicule aménagé sous réserve de validation du cerfa 14880*02 de médecin agréé préfecture de votre département de domicile dans le cadre enseignant de la conduite. Pour la partie théorique : l'établissement est accessible PSH.

Un aménagement par rapport au type de handicap peut être proposé suivant le handicap :

- -Adaptation aménagement du centre : Aménagement d'adaptation cours formation en fonction du candidat Mise en place de Sous groupe :
- -Mise à disposition de frigo pour conserver des produits pharmaceutiques.
- -Aménagement du poste : un espace peut être aménagé pour le matériel appartenant au stagiaire (béquille, autres équipements).
- -Pas d'aménagement matériel pédagogique : véhicule non prévu pour la formation et la certification.

Sous réserve de :

<u>Visite médicale</u> (cerfa 1480-.2) : elle peut être gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50 % décidée par CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Si vous êtes dans ce cas, *vous n'avez pas à avancer les frais*, le médecin sera réglé par la Préfecture directement (apporter une preuve justificative de votre situation de Handicap).

pour les personnes ROTH : la durée de validité doit être conforme ou en période de renouvellement

<u>si non RQTH</u>: bilan orthophoniste de moins 3 ans à fournir pour la DREETS afin de bénéficier d'un temps supplémentaire uniquement pour la préparation de la théorie.

- fiche individuelle de certification sera à compléter.